

Judi 10 juin 2021 – Concours d'éloquence - Maison de la Charente-Maritime à La Rochelle
*Cérémonie de Remise des Prix de la 4^{ème} édition "Dire pour convaincre" de l'AMOPA**
**Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques*

LE DÉPARTEMENT PARTENAIRE CONCOURS "DIRE POUR CONVAINCRE" – 4^{ème} ÉDITION

Thème 2021 : "Agir pour être, pour partager, pour réussir"



"Dire pour convaincre" est un concours d'expression orale à destination des collégiens de la Charente-Maritime initié par l'AMOPA 17 (Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques) en 2017. Le Département est partenaire de ce concours depuis sa création, le soutient financièrement et organise la Cérémonie de Remise des Prix qui, pour l'édition 2020/2021, s'est tenue ce jeudi 10 juin au sein de la Maison de la Charente-Maritime à La Rochelle.

●●● UN SUCCÈS GRANDISSANT ●●●

Ce concours d'expression orale est proposé aux collégiens de 4^{ème} et de 3^{ème} de la Charente-Maritime. Il connaît, au fil des éditions, un succès conséquent : 40 collégiens en 2017-2018, 101 en 2018-2019, 550 en 2019-2020 (*interrompu en raison de la crise sanitaire*), et de nouveau **plus de 500 jeunes en 2020-2021**, issus de 14 établissements. Le principe consiste, pour les élèves, à **développer oralement un sujet en lien avec le thème de l'éducation citoyenne** : "Agir pour être, pour partager, pour réussir" pour l'édition 2020/2021.

●●● TROIS ÉTAPES POUR ÊTRE EN FINAL ! ●●●

1) Les pré-sélections

Chaque établissement constitue son jury. Les élèves participant au concours s'expriment sans note pendant une durée de 3 à 5 mn devant ce jury qui établit ensuite une sélection en fonction de critères communs à l'ensemble des participants (*gestion du temps, organisation des idées, qualité du débit, expression corporelle ...etc.*).

Les élèves retenus participent à la seconde étape du concours.

2) L'audition départementale

Pour préparer au mieux les élèves pendant cette seconde phase, des membres de l'AMOPA, accompagnés d'étudiants de l'Université de La Rochelle, se déplacent dans les collèges et travaillent en complément des équipes pédagogiques sur place. Puis, le jury composé de membres de l'AMOPA et de partenaires, se réunit pour auditionner les élèves et filmer leurs prestations (*au total environ 150 candidats*). Ensuite, hors caméra, un échange de questions/réponses avec le jury est engagé afin de valoriser le travail de chaque élève en lui faisant part de remarques constructives et bienveillantes. Les mêmes critères d'évaluation qu'à la première étape servent à classer les prestations.

*Cette année, à l'issue de cette phase, 58 élèves ont été retenus.
Leur prestation filmée a été présentée au Grand Jury.*

3) le Grand Jury

Lors de cette étape, l'ensemble des partenaires du concours est invité pour constituer le grand jury qui visionne les prestations sélectionnées dans l'étape précédente et établit le palmarès des finalistes et des lauréats.



●●● LA CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX ●●●

Cette année ce sont 13 finalistes et 5 lauréats qui sont récompensés pour les classes de 4^{ème}, 32 finalistes et 8 lauréats pour les classes de 3^{ème}. La cérémonie s'est déroulée ce jeudi 10 juin en salle de session uniquement en présence des 13 collégiens lauréats afin de respecter les contraintes sanitaires.

Michel Parent, vice-Président du Département en charge de la Culture, Annick Baillou, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale et Patrick Ancel, Président de l'AMOPA présidaient la séance. Pour permettre aux collèves participants de voir la cérémonie, une retransmission vidéo en direct a été réalisée.

●●● Des distinctions à souligner

- ✓ **Clarisse Martinière** du collège de Mirambeau a remporté le **1^{er} prix du concours National Amopa 2021** "Plaisir de dire". Le thème était "Peut-on vivre ensemble tout en étant différent". La jeune Charentaise-Maritime s'est distinguée en s'appuyant sur la diversité des personnages du film "Little Miss Sunshine".

★ **Mamadou Touré** a reçu un **Prix Spécial** par le Président de l'Amopa.

●●● Des cadeaux offerts par le Département à chaque jeune (finalistes et lauréats)

Chaque jeune a reçu des objets souvenir aux couleurs du Département et un accès pour 2 personnes à un site départemental Échappées Nature ou Loisirs & Découverte (Cité de l'huître, Paléosite, Site Gallo-Romain de Barzan ...).

●●● LES LAURÉATS 2021 ●●●

PRÉNOM	NOM	COLLÈGE	NIVEAU	CLASSEMENT
Noa	VERRON	Jean Guiton - Lagord	4 ^{ème}	1
Chloé	CHAMBRE	Les vieilles vignes - Cozes	4 ^{ème}	2
Maëly	SIVADIER	Jean Monnet - Courçon	4 ^{ème}	3
Zéline	VERMERSCH	Les vieilles vignes - Cozes	4 ^{ème}	4
Daphné	BEULZE	Jean Guiton - Lagord	4 ^{ème}	4
Yvan	BARBEAU	Eugène Fromentin - La Rochelle	3 ^{ème}	1
Clarisse	MARTINIÈRE	Didier Daurat - Mirambeau	3 ^{ème}	2
Lilie	BRAULT	Les vieilles vignes - Cozes	3 ^{ème}	3
Emie	GRANGE-MAGNE	Joliot Curie - Tonnay-Charente	3 ^{ème}	3
Louise	PAILLE	Arlette Guirado - Archiac	3 ^{ème}	5
Maëlle	TABLEAU	Jean Guiton - Lagord	3 ^{ème}	6
Chloé	DORÉ	Jean Guiton - Lagord	3 ^{ème}	7
Mamadou	TOURE	Emile Zola - Royan	3 ^{ème}	★

●●● LES PARTENAIRES ●●●

Le Département participe au comité de pilotage et aux jurys de la phase départementale dans les établissements, co-organise la cérémonie de remise des Prix et attribution une subvention annuelle de 4 000 € permettant notamment la prise en charge des étudiants de l'Université de La Rochelle pour les phases de préparation, matériel de tournage pour filmer l'ensemble des prestations, transport des collégiens pour la cérémonie de remise des prix, lots et récompenses.

Cet évènement bénéficie également du concours des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, de l'Université de La Rochelle, du Réseau Canopé, de la Section locale de l'Ordre du mérite, de la Société des Membres de la Légion d'Honneur ainsi que du Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse du Sport et de l'Engagement Associatif.

Plus d'infos en ligne sur amopa17